

LE JOUR, 1949

05 Mai 1949

SUR LE NOMBRE DES DEPUTES

Cela paraît un petit problème. C'est en réalité une grave question. Ceux qui ont pris l'habitude de considérer les députés comme des bouches inutiles en veulent le moins possible.

Ceux qui pensent qu'il en faut assez pour un sage équilibre règne dans la cité et aide au maintien de la paix intérieure en veulent un plus grand nombre. Mais il y a d'autres considérations à faire valoir.

Il faut se dire d'abord que, dans l'absolu, si petit ou si grand que soit le pays intéressé, le nombre de ses représentants politiques ne peut pas sans devenir ridicule descendre au-dessous d'un certain chiffre ni progresser à l'infini. Une assemblée qui doit donner, en tout ou en partie, un Gouvernement au pays (huit ou neuf ministres en moyenne chez nous), compter une majorité et une opposition (ici, l'opposition on ne la voit guère) constituer des Commissions, faire les lois ou seulement en délibérer, voter le budget, contrôler l'exécution du budget et la marche générale des affaires de l'Etat, une telle assemblée ne peut pas numériquement se résumer à rien ; davantage encore si ses membres travaillent peu et s'occupent surtout d'autre chose ('tant entendu que dans toute la Chambre Libanaise il y aura pendant longtemps encore, pour des raisons variées et que nous n'énumérerons pas un nombre impressionnant de députés desquels on ne pourra pas attendre un travail utile ou un effort sérieux).

Sur cinquante-cinq députés, qui est le chiffre actuel, combien peuvent faire, théoriquement au moins, leur métier ? Et comment avec des présences si rares et des réunions si superficielles maintenir en état une machine qui rouille et qui grince ?

C'est le procès de l'institution que vous faites, dira-t-on. Nous répondrons tranquillement une fois de plus que dans ce pays de minorités associées, en défendant l'existence de l'assemblée et la représentation proportionnelle qui est à son origine, c'est l'existence même du pays que l'on défend. Rompez cet équilibre et imaginez la suite ; au moins pour un temps. Voilà pourquoi au Liban, le devoir de l'exécutif qui est puissamment armé pour cela par la Constitution, est de tout faire pour améliorer le niveau et le rendement de la Chambre alors que c'est le contraire que l'on voit depuis si longtemps.

Un organe nécessaire (comme le cœur dans le corps humain) on le maintient de son mieux, on l'entretient comme on peut, on ne le considère pas comme une chose somptuaire.

Tenant compte ici de ce que nous sommes, de la composition de ce peuple, de ses traditions, de ce qu'il a de particulier et d'original, il nous faut lui donner une assemblée qui soit son image, mais qui ne soit pas non plus incapable de remplir sa mission. Avec un peu plus de députés au Liban, ce sont les chances d'une opposition raisonnable qui croîtront à l'intérieur de la Chambre plutôt que dans la rue, c'est la perspective d'un travail mieux fait, c'est la possibilité d'une équipe de rechange pour gouverner, c'est l'intervention du député dans l'administration légèrement dévaluée

comme il convient, ce sont les Commissions de la Chambre mieux garnies ; ces ont quelques visages nouveaux et quelques tentatives nouvelles, ce sont enfin des débats et des lois un peu mûris et qui ne nous donnent pas le spectacle affligeant que nous avons si souvent.

Si, avant les dernières élections, notre souhait d'augmenter le nombre des députés avait prévalu, on eut évité à ce pays, en bonne partie, l'intoxication dont il souffre depuis deux ans ; mais de petites considérations ont joué et que nous déplorons encore. Maintenant, il faut redresser l'erreur, d'autant que la population du Liban augmente sensiblement. C'est une justification de plus qu'il n'est pas permis d'ignorer. Notre pays a deux fois plus d'électeurs en 1949 qu'en 1929. Et il a connu le bienfait de l'indépendance.

Avant l'indépendance, au-dessus du pouvoir libanais, il y avait quand même un autre pouvoir qui pouvait tout tenir en suspens, tout bloquer, tout amender ou tout annuler.

Pour nous donc, aujourd'hui, 66 députés valent mieux que 55, mais ce nombre de nos représentants poussé un peu plus haut serait plus sage encore. Comme à cause de la représentation confessionnelle, on ne peut avancer qu'avec le même multiplicateur, si l'on considérait par exemple le chiffre de 77 au lieu de 66 on donnerait à la logique et à l'expérience leurs droits.

Qu'en Syrie le nouveau régime ait retenu provisoirement le chiffre de 60 cela ne nous regarde pas. Techniquement on pourrait se hasarder à dire que c'est une erreur ; mais, en décidant ainsi, la Syrie renonce à la représentation statutaire des minorités comme elle donne un conseil spécial aux tribus. Ce sont deux points forts délicats dont le premier passe de loin le second en importance ; et c'est le tiers de la population qui est en jeu. En tous cas les choses au Liban diffèrent fondamentalement de ce qu'elles sont en Syrie. Ici, encore une fois il y a des minorités associées dont aucune ne veut être sacrifiée ; c'est la condition de l'ordre et du repos ; tandis qu'en Syrie, il y a une majorité qui a, en face d'elle une minorité considérable et extrêmement diverse. Cette minorité en Syrie jugera elle-même de la situation qui lui sera faite.

Nous autres, Libanais, ce qui compte pour nous, c'est que chacun ait ses droits, c'est que la paix intérieure triomphe et que les citoyens, de plus en plus compréhensifs et tolérants les uns envers les autres, se fassent confiance de plus en plus pour en arriver à une conception plus claire de la politique et de l'Etat.

Nous n'avons à nous asservir ici à aucune théorie, à aucun exemple étranger. Notre devoir est de faire en tout ce qui convient à notre peuple.

P.S. On met beaucoup en avant ces temps-ci le régime politique aux Etats-Unis dont la Syrie nouvelle voudrait faire prévaloir la formule. On oublie que les Etats-Unis sont un pays fédéral où chacun de 48 états a son gouvernement et ses assemblées propres et par conséquent son administration et ses lois.